



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>

Compte-Rendu Conseil Municipal
Pages 2 à 13

Etat civil
Page 14

Vie du village
Pages 14 à 18

Informations diverses
Pages 19 et 25

Informations paroissiales
Page 20

Urbanisme
Pages 21 - 22

Intercommunalité
Pages 22 à 25

Mots croisés
Page 26

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les lundis de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.

Chers Crempsois (es), Chers Amis(es),

En ce milieu d'année, le Conseil Municipal vous propose une nouvelle édition du « Petit Echo de Cremps ». Ce bulletin municipal retrace l'activité de notre village et les actions municipales entreprises. Vous y trouverez tous les comptes rendus des séances ainsi que de nombreuses informations.

Le recensement de la population s'est déroulé à Cremps, du 18 janvier au 17 février dernier. Même si les chiffres officiels ne seront connus qu'à la fin de l'année, nous pouvons déjà donner une première estimation de cette nouvelle opération de comptage dont le résultat est d'autant plus attendu que non seulement l'évolution démographique est un indicateur pour la commune mais en découlent également la participation de l'État au budget des communes.

Lors du recensement, en 2013, la commune comptait 358 habitants. En 2018, le recensement ferait état de 355 habitants, (soit 3 habitants de moins en 5 ans).

La commune a obtenu 3 étoiles au concours des « villes et villages étoilés ». C'est la récompense des efforts effectués en améliorant la qualité de l'environnement nocturne, conciliant ainsi économies et intérêt écologique.

Quelques informations sur les dossiers communaux en attente :

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux : les dossiers de demandes de subvention sont en cours de traitement auprès de la Région et du Département. Dès réception des notifications, le conseil municipal se prononcera, en fonction des aides accordées, sur la réalisation des travaux.

Le renouvellement de l'éclairage public a été voté. Ce projet va être réalisé avant la fin de l'année. Il est subventionné à hauteur de 70 %.

Quels échos de la Communauté de Communes :

Au fil des années, la Communauté de Communes évolue. La loi NOTRe oblige les établissements public de coopération intercommunale (EPCI) à prendre de nouvelles compétences. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a validé une nouvelle compétence la « gestion d'un office de tourisme » sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Charles Bélaïr a été recruté en tant que directeur de cette nouvelle structure, il a en charge le développement touristique sur le territoire.

Afin de pouvoir structurer au mieux ces nouvelles compétences, les élus communautaires ont donc décidé, en accord avec le Président, de créer à la rentrée, un poste de Directeur Général des Services. Il aura pour missions, la gestion du personnel territorial, l'organisation territoriale, le suivi des projets en cours d'études à savoir : la salle culturelle de Cénevières, l'équipement sportif de Limogne, la création de 2 haltes sur le GR65, la création d'une maison de la truffe et du territoire, la requalification des phosphatières du Cloup d'Aural à Bach, la salle culturelle à Esclauzels...

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), compétence communautaire est en cours. Conformément aux dispositions prises en Conseil Communautaire le 20 septembre 2017, un registre de concertation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est à la disposition du public, en mairie. Toute personne peut y consigner des requêtes. Ce registre sera disponible jusqu'à l'arrêt du projet qui est prévu fin 2020. Je vous invite donc à venir en mairie aux horaires d'ouverture au public pour noter vos remarques et observations.

Etat et Département :

A ce jour, aucune information officielle n'a été faite sur la compensation de la Taxe d'Habitation sur le budget des communes. Par contre une certitude, la montée en Haut débit arrive à Cremps. Lot Numérique a prévu de raccorder les réseaux courant Octobre 2018. Dans la continuité, le gouvernement a promis la fibre optique pour tous les habitants d'ici 2022. Lors de la venue du 1^{er} ministre en décembre dernier : Trois départements se sont unis afin de présenter un projet d'équipement en fibre optique de manière concertée. Ce partenariat a pris la forme d'un groupement de délégation de service public (DSP) qui a été signé. C'est Orange qui a été retenu, après une longue concertation avec les principaux opérateurs.

Pour conclure sur ces dernières bonnes nouvelles, je vous souhaite à tous un très bel été. La période estivale a commencé, profitez des nombreuses animations locales proposées sur notre territoire.

Nathalie RICARD, Maire de Cremps.

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 28 février 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusés : Joseline COURNEDE, André GILES, Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération fixant les tarifs unitaires des photocopies.

Le Conseil Municipal souhaite faire bénéficier les associations de la commune de la photocopieuse de la mairie.

Après en avoir délibéré il fixe les tarifs :

-> à 0,0078€ TTC pour une photocopie format A4 en noir et blanc,

-> à 0,078€ TTC pour une photocopie couleur format A4,

-> à 0,008€ TTC la feuille de papier fournie.

Ces tarifs correspondent au coût de revient.

Eclairage Public : proposition modèles luminaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents modèles retenus par **Territoire Energie Lot** (nouvelle dénomination de la FDEL), décide de retenir le modèle AXIA. Les luminaires qui seront fixés sur les mâts existants (au nombre de 11) sont au prix de 220 € HT. Les luminaires qui seront fixés sur les façades (au nombre de 2) sont au prix de 310 € HT.

Territoire Energie Lot participera à hauteur de 80% de la facture. Des démarches auprès du **PARC** sont entreprises afin de pouvoir bénéficier éventuellement d'une subvention supplémentaire. Territoire Energie Lot doit transmettre un devis définitif de ces travaux.

Compte-rendu du recensement de la population.

Evelyne CONQUET, coordonnatrice, expose le déroulement de cette opération qui a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Après une formation des coordonnateurs, un temps de préparation important a été nécessaire pour diviser la commune en 2 districts équitables ; les deux agents recenseurs, Serge LACAZE et Arnaud TAILFER ont pu mener à bien ce recensement sans difficulté majeure. Qu'ils soient remerciés pour le sérieux et la compétence dont ils ont fait preuve. A ce jour, les chiffres ne sont pas officiels ; mais il semble que la population de la commune soit identique au dernier recensement.

Projet d'adressage communal.

Les élus ont reçu mardi 27 février un représentant de la Poste qui a présenté ce projet. Il s'agit de nommer toutes les rues et chemins de la commune et d'apposer à chaque domicile un numéro. Par la suite toutes les habitations seraient inscrites au répertoire national. Puis ces données pourront être utilisées par les GPS. Cela permettra à toute personne (pompiers, transporteurs, vacanciers,...) de pouvoir se rendre sans problème à l'adresse souhaitée.

Cette opération aurait des aspects très positifs. Mais elle a un coût important pour la commune : La prestation commerciale de la Poste s'élève à 3 900 €, elle comprend : Audit, Conseil, réalisation du projet d'adressage, Communication citoyenne en amont et en aval. Reste à chiffrer les plaques pour les dénominations des rues, routes ou lieux-dits ainsi que les plaques pour les numérotations de chaque habitation. Le coût global de l'opération serait de l'ordre de 10 000 € environ. Par ailleurs, une fois réalisée, elle obligerait les habitants à changer tous leurs documents administratifs (carte d'identité, permis de conduire, etc...).

A ce jour, cela ne revêt pas un caractère obligatoire. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas s'engager pour l'instant dans ce projet.

Dossier signalétique.

Le Conseil Municipal a répertorié tous les panneaux signalétiques de la commune afin de procéder à leur remplacement. Il sera demandé à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de faire une étude du coût de ces travaux. A réception du devis, le CM décidera du remplacement ; le coût sera sans doute important ; l'opération sera menée sur plusieurs années. Les panneaux les plus vétustes seront changés en priorité.

Questions diverses.

- Borne lumineuse de la salle des fêtes. Une des deux bornes a été endommagée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à son changement. Dans la mesure où un lampadaire se trouve à proximité, elle n'a plus lieu d'être ; son emplacement l'expose à des dégradations dans le futur.

- Association « Mouvements du cœur » Cette association sollicite la location de la salle inter générationnelle tous les mercredi après-midi, de 14h à 15h30.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Comme cette association débute ces réunions-formation, il a été décidé d'une location de 70 € pour la période de mars à juin. A compter de la rentrée de septembre, si la demande est confirmée, le Conseil Municipal décidera du prix définitif de la location.

- Conseil d'Ecole de l'Ecole Publique de Lalbenque. Catherine LACAZE, présente au conseil, assure le compte-rendu. A retenir : à la rentrée scolaire 2018/2019, après consultation de la communauté éducative sur les rythmes scolaires, une majorité s'est prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours.

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 28 mars 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Olivier VIALETTE.

Excusés : Joseline COURNEDE, Patrick TOULET, Jérôme POUZERGUES (a donné pouvoir à Olivier VIALETTE).

Absente non-excusee : Evelyne CONQUET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

En début de séance, une minute de séance a été observée à la mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME ainsi que des 3 personnes décédées lors de l'attentat de TREBES, dans l'Aude.

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2017, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2017. De ce fait, Madame le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président de séance.

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Impôts à la source.

Encaissement chèque indemnités de maire

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 1er trimestre 2018 cela représente la somme de 853,78 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Impôts à la source :

Au 1^{er} janvier 2019 l'impôt sera prélevé à la source par l'intermédiaire de l'employeur. A ce jour la municipalité ne possède pas de logiciel paie officiel. Afin de pouvoir répondre à ces nouvelles exigences la commune doit faire l'acquisition d'un logiciel. Le devis pour cette acquisition s'élève à 1 533 € TTC (La commune de Laburgade devant également faire l'acquisition de ce logiciel, une remise exceptionnelle de 390 € a été accordée pour l'achat des 2 logiciels pour lesquels le secrétaire de Mairie recevra une formation commune) ; La municipalité possède déjà des logiciels qu'elle a acquis auprès de la société INDY SYSTEM. Changer de prestataire serait compliqué et cela induirait un coût important pour le changement de tous les autres logiciels. Le Conseil Municipal décide d'acquérir ce logiciel et d'inscrire cette dépense au budget 2018.

Approbation du Compte de gestion 2017.

Le Président de séance présente le compte de gestion, détaille les différents comptes et apporte toutes les réponses aux questions posées. Pour l'année 2017 le budget de fonctionnement se solde par un résultat positif de 44 813,03 €.

Après discussion, le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote du Compte Administratif 2017.

Comme le précise l'article L.2121-14 Madame le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 7 454,82 | | 92 179,78 | 0,00 | 99 634,60 |
| Opérations exercice | 152 805,93 | 74 366,51 | 135 682,56 | 180 495,59 | 288 488,49 | 254 862,10 |
| Total | 152 805,93 | 81 821,33 | 135 682,56 | 272 675,37 | 288 488,49 | 354 496,70 |
| Résultat de clôture | 70 984,60 | | | 136 992,81 | | 66 008,21 |
| Restes à réaliser | 8 311,35 | | | | 8 311,35 | |
| Total cumulé | 79 295,95 | | | 136 992,81 | 8 311,35 | 66 008,21 |
| Résultat définitif | 79 295,95 | | | 136 992,81 | | 57 696,86 |

Affectation du résultat de fonctionnement.

Le Président de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2017 de : 136 992,81 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Excédent de fonctionnement 002 : 57 696,86 €

Affectation à la couverture du déficit d'investissement 1068 : 79 295,95 €

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **7454,82 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **92179,78 €**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : -78 439,42 €

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 44 813,03 €

Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **8311.35 €**

En recettes pour un montant de : **0.00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 79 295,95 €

Pour rappel, le budget de fonctionnement laisse apparaître au 31 12 2017 un excédent de 44 813,03€.

Le budget d'investissement laisse apparaître au 31/12/2017 un déficit de 78 439,42€

Le budget général, compte tenu des exercices antérieurs laisse apparaître au 31/12/2017 un excédent de 57 696,86€

Le Président de séance propose d'affecter ce résultat au budget 2018 de la section Investissement.

Ce résultat tient compte des travaux prévus en 2017 restant à réaliser, et représentant la somme de 8 311,35€

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Devis fenêtres de la mairie.

Trois devis ont été étudiés. Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise CAHORS de Castelnaud-Montratrier. Montant : 6616,12€ TTC. Il s'agit de changer toutes les ouvertures du rez-de-chaussée. Ce devis sera transmis au Parc en vue d'une prime pour la rénovation des bâtiments publics dans le cadre de l'opération CEE-TEPcv.

Travaux de voirie communautaire : La Communauté de communes a arrêté l'enveloppe dédiée aux routes classées d'intérêt communautaire. Pour la commune de Cremps, celle-ci s'élève à 34 755,81 € (emprunt déduit). L'utilisation de cette enveloppe est consacrée à l'entretien des routes : goudronnage, point à temps, rebouchage des nids de poules et le fauchage.

André GILES a répertorié les travaux à faire avec le technicien. Une fois les études réalisées, il sera décidé de ce qui peut être mené à bien en fonction des devis.

Travaux sur la voirie communale : Un inventaire des travaux à réaliser sur les routes dont la commune a la compétence a été fait. Le conseil municipal attend à présent l'évaluation par le technicien pour prioriser les projets.

Chemins communaux : 13 chemins ont bénéficié d'un nettoyage à l'épaveuse.

Organisation d'une journée citoyenne.

Le Conseil Municipal est très favorable à ce genre de manifestation.

Une idée retenue : - Restauration du petit patrimoine de la commune.

Une proposition du Comité des fêtes : - Création d'un terrain de pétanque proche de la salle des fêtes.

Afin d'étudier au mieux ce dossier, les élus présents décident de reporter la décision au prochain Conseil Municipal; toutes les idées seront les bienvenues.

Questions diverses, informations des commissions.

- Association « Les Mouvements du Cœur » : L'association a accepté le montant de la location de la petite salle de Mars à juin 2018, à raison d'une heure et demi tous les mercredis après-midi pour des cours de Sheng Zhen Qi Gong donnés par Florence Cordelier, praticienne de shiatsu et habilitée à enseigner. En plus, l'association souhaite également louer la petite salle pour les mardis matin où seront proposés des stages aux futurs formateurs. Le Conseil Municipal a validé cette proposition.

- Chauffage : L'Etat a répondu favorablement à la demande de subventions Une aide de 8 318 € a été octroyée ; cela représente 25% du devis. La municipalité est en attente d'autres réponses sur ce dossier.

- Village étoilé : Claude CONQUET, responsable du dossier, a eu le plaisir de nous informer que la commune de Cremps fait partie des heureux élus. Il a été octroyé 3 étoiles à notre territoire sur un maximum de 5 possibles.

- Achat petit matériel : Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'achat d'un aspirateur, d'une machine à café et d'un four micro-ondes, pour une somme globale de 235 € TTC.

- Rapport de la SOCOTEC : Cette entreprise a la charge de vérifier la qualité des installations électriques et gaz dans les locaux publics.

Mairie : Les locaux sont à mettre aux normes. Changement du tableau électrique, installation de point lumineux de sortie de secours.

Salle des fêtes : Quelques petits travaux sont à réaliser pour être aux normes. Un électricien a été contacté pour un devis pour la mise aux normes de ces 2 bâtiments.

Gaz. Prévoir des panneaux de signalisations (en cours).

- Centenaire 1^{ère} guerre mondiale : Des habitants de la commune ont proposé leur service pour la recherche de documents. Dès que la collecte sera terminée, un travail en commission sera mis en place afin de réaliser une manifestation lors de la commémoration en novembre prochain.

- Fédération des chasseurs : Elle a prévenu la municipalité qu'il allait être réalisé un comptage des cervidés sur la commune. Il sera réalisé de nuit. Des véhicules se promèneront avec des projecteurs.

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 11 avril 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusé : Jérôme POUZERGUES (a donné son pouvoir à Claude CONQUET)

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Budget 2018. Vote des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes de 2% pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation (TH) : 7.31 % ; Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : 3.73 % ; Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) : 45.33 % ; Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14.16 %.

Budget 2018. Attribution des subventions.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Cremps : 900 €
- Société de Chasse Rallye Valse et Joyeuse : 300 €
- Chambre des Métiers du Lot : 80 € (participation accordée pour venir en aide à un enfant de la commune qui fréquente l'établissement)
- La Canine du Lot : 600 € il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour promouvoir le championnat de France concours inter races de chiens sur troupeaux de moutons qui aura lieu sur la commune début septembre.
- FNACA : 50 €
- Ecole Ste Thérèse de Lalbenque : 900 € (participation frais de fonctionnement)

Subventions accordées pour des sorties scolaires des enfants de la commune :

- Collège Ste Thérèse de Lalbenque : 750 € (Séjour classe de neige et voyage en Irlande)

Budget 2018 : Examen et vote du budget primitif.

Madame le Maire présente le budget de fonctionnement compte par compte, chapitre par chapitre, puis le budget Investissement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement : 226 991,86 € dont :

- charges à caractère général : 132 581,86 €
- charges de personnel et frais assimilés : 18 200 €
- atténuations de produits : 21 728 €
- autres charges de gestion courante : 21 580 €
- charges financières : 2 700 €
- virement à la section d'investissement : 29 758,42 €
- amortissement : 443,58 €

Recettes de la section de fonctionnement : 226 991,86 € dont :

- produits des services, du domaine et ventes : 1 100 €
- impôts et taxes : 65 426 €
- dotations et participations : 69 369 €
- autres produits de gestion courante : 30 000 €
- produits exceptionnels : 3 400,00 €
- résultat reporté N-1 : 57 696,86 €

Dépenses de la section d'investissement : 162 461,15 € dont :

- restes à réaliser 2017 : 8311,35 €
- voirie 2018 : 6 500 €
- rénovation éclairage public : 9 000 €
- travaux 2018 : 51 500 €
- logiciels paie : 1 550 €
- remboursement emprunts : 12 250 €
- cautions : 2 365,20 €
- déficit investissement : 70 984,60 €

Recettes de la section d'investissement : 162 461,15 € dont :

- FCTVA : 5 800 €
- taxe aménagement : 1 000 €
- subventions pour travaux obtenues ou à venir : 43 798 €
- amortissement : 443,58 €
- cautions : 2 365,20 €
- excédent de fonctionnement capitalisé : 79 295,95€
- virement de la section de fonctionnement : 29 758,42 €

Soit un budget total (fonctionnement et investissement) de 389 453,01 €

Travaux voiries.

Programmes voiries communautaires 2018. Compte tenu du solde 2017, de l'emprunt restant à rembourser, l'enveloppe 2018 s'élève à 34 755,81 €.

Travaux prévus : Tronçon sur la route de Pouzergues, tronçon à Biargues (frais partagés avec la commune de Laburgade, la route étant mitoyenne), tronçon au Mas de Batié, tronçon route d'Aujols. Ces travaux représentent un montant de 19 507,74 €

Une partie du solde sera utilisé pour le fauchage, l'enrobé à froid et le point à temps manuel.

Programmes voiries communales 2018 :

Travaux validés : Tronçon chemin du Mas de Not (2 905 €), Place de l'église (1 471,80 €).

Réflexion Terrain de pétanque :

Suite à la demande du comité des fêtes, le Conseil Municipal a décidé de procéder au nettoyage de la surface castinée située devant les garages de la salle des fêtes.

De ce fait, cet espace pourra accueillir des équipes supplémentaires. Si cette activité se révèle très prisée il pourra être étudié la possibilité d'un éclairage particulier voire d'un agrandissement du terrain de pétanque.

Questions diverses :

- Commémoration du 8 mai : elle aura lieu le mardi 8 mai, à 11 h 30, avec la participation des enfants des écoles publiques de Lalbenque.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 juin 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Jocelyne COURNEDE, Claude CONQUET, Évelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE, Jérôme POUZERGUES

Excusé : Michel MAROT

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation.

Loyer révisable au 1^{er} juillet 2018. Logement de Mme Jacqueline Roudergue au presbytère. Le loyer passe de 361,97 € à 365,77 € soit 1,05 % d'augmentation.

Approbation de la modification des statuts de la Fédération d'Énergie du Lot.

Dans le cadre de la procédure réglementaire fixée à l'article L.5210-20 du CGCT, il convient que la commune se prononce sur la modification des statuts en les approuvant et en contribuant ainsi à l'évolution du syndicat départemental.

Les principaux changements portent sur :

- La nouvelle dénomination : Territoire d'énergie Lot.

- Compétences supplémentaires : Hydrogène et gaz.

- Délégués des communes : un délégué municipal titulaire et un délégué suppléant par commune de moins de 1 000 habitants. Cette disposition s'appliquera lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts.

Convention de mise à disposition de la licence IV.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une licence IV de débit de boissons dont le lieu d'exploitation est fixé à la salle polyvalente.

Les services de la Préfecture du Lot ont informé la commune de la nécessité d'établir une convention de mise à disposition. Madame le Maire informe l'assemblée que M. Didier LEVADE, Président du Comité d'animations et des Fêtes de Cremps, a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons valable jusqu'au 25 avril 2027.

Le Maire propose de mettre à disposition gratuitement à M. Didier LEVADE la licence IV de débit de boissons dans le cadre des manifestations organisées par le Comité d'animations et des Fêtes de Cremps et donne lecture du projet de convention à établir.

Cette convention est signée pour 1 an (sans tacite reconduction) et un mois de préavis pour chaque partie sera nécessaire en cas de résiliation.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la mise à disposition de la licence.

Présentation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Ce règlement se prépare en 6 étapes : Désigner un pilote ; Cartographier les traitements de données personnelles ; Prioriser les actions ; Gérer les risques ; Organiser les processus internes ; Documenter la conformité.

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) est une obligation légale pour toute entité publique.

Organisation – validation de la convention d'adhésion au service RGPD.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités. De ce fait il propose de : - désigner le CDG 46 comme DPD « personne morale » de la collectivité ; - de mutualiser ce service avec le CDG 46 ; et de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière.

Le coût est le suivant : Communes de 301 à 500 habitants : forfait annuel : 390 € et coût de mise en place : 275 €. Pour 2018, un prorata sera appliqué sur le coût du forfait annuel x 6/12.

La convention est prévue du 1er juillet au 31 décembre 2018 puis un an renouvelable 2 fois soit (2 ans et ½ pour une adhésion en juillet).

Cette mise en conformité sera surtout chronophage pendant la première période. Les interventions à venir devraient être moins importantes et de fait la tarification de la convention suivante devrait être revue à la baisse.

A l'unanimité du Conseil Municipal, il a été retenu le Centre de Gestion de Cahors (CDG46).

Informations des commissions

SYDED/SICTOM : Evelyne Conquet, déléguée au SICTOM informe que : Le SYDED en charge du traitement des déchets ménagers envisage une nouvelle réglementation pour le tri des ordures ménagères : La mise en place d'une redevance incitative. Ce projet est en cours de réflexion (études de terrain, projection sur le territoire, ...). Ce nouveau mode de tri devrait être effectif dans environ 5 ans.

Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Cathy Lacaze, déléguée à la commission Petite Enfance informe l'assemblée des points abordés lors d'une réunion :

* Aide à la parentalité : CAF et autres associations développeront sur le thème cadre et limite pour l'enfant, vie privée, vie professionnelle et communication. Une conférence se déroulera vers le mois d'Octobre ou Novembre 2018.

* Proposition d'un ciné débat sur Limogne

* Rentrée scolaire 2018/2019 semaine 4 jours sauf commune de Limogne qui reste à 4jours ½

* Formation des assistantes maternelles 5 territoires /5 samedi sur 30 h de formation pédagogie : Méthode Montessori. Fréquentation : 17 enfants à la crèche actuellement.

*Organisation du centre de loisirs pour le mercredi toute la journée qui aura lieu à Lalbenque rentrée 2018/2019. Une information sera donnée aux communes.

*Jeunesse musicale de France : Seront concernés les maternelles et primaires. Le projet pédagogique se fera à Lalbenque : JMF et associations. Idée : la Communauté de Communes prendrait à sa charge la partie spectacle et il pourrait être demandé une participation aux communes pour le transport (si nécessaire).

Informations diverses.

Femme de ménage – Mairie - : Suite à des problèmes de santé, Mme Edwige NOZIERES a démissionné de son poste de femme de ménage. Une recherche va être effectuée afin de pourvoir à son remplacement.

Éclairage public : Durant la période estivale l'éclairage public sera maintenu jusqu'à 23 h.

Demande de subvention : Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation à Cremps les 1 et 2 septembre prochain d'un concours départemental modèles et allures de chevaux de trait bretons et comtois. Ce concours aura lieu dans le cadre du championnat de France inter-races de chiens de bergers sur troupeaux, organisé par la Canine du Lot sur la propriété de Jérôme POUZERGUES.

L'association des chevaux de trait sollicite la commune pour une demande de subvention.

Madame le Maire propose de participer à cette manifestation par le versement d'une subvention de 100 € à l'association des éleveurs de chevaux de trait du Lot et précise qu'il conviendra d'effectuer le virement de crédit suivant :

| OBJET | DEPENSE | | RECETTE | |
|--|---------|---------|---------|-------|
| | Article | Somme | Article | Somme |
| Entretien voies | 615231 | - 100 € | | |
| Subvent° associat° & autres pers. de droit privé | 6574 | 100 € | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 7 voix pour et 2 voix contre, les virements de crédits ci-dessus.

Pour information : La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a accordé à la Canine du Lot une subvention de 1 800 € et 300 € à l'association des chevaux de trait.

Plusieurs manifestations sont prévues à savoir une démonstration de tonte de moutons et de cavage avec des chiens et cochons.

Point de partage de livres : Madame le Maire a reçu un courrier de 2 habitantes du village concernant une demande de mise en place d'un point de partage de livres. Le principe est simple : chacun dépose et prend des livres gratuitement sans obligation d'échange ou de retour. Elle propose de placer un meuble à un endroit public, accessible et à l'abri des intempéries soit sous le bolet situé devant le cimetière.

Le conseil Municipal a refusé à l'unanimité l'installation d'un meuble devant le cimetière.

Le Conseil propose un autre endroit : sous le auvent des WC publics.

Les 2 crempsoises tiennent à préciser que cette initiative est strictement personnelle et aucune aide ne sera demandée à la Mairie.

Elections européennes : Les services de la Préfecture du Lot nous informent que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019 (élections des députés au Parlement Européen).

Accompagnatrices de bus : Mme le Maire est invitée à une rencontre proposée par Jacques POUGET, Maire de Lalbenque, le mardi 12 juin 2018 au sujet du transport scolaire et notamment l'emploi et la prise en charge des accompagnatrices de bus.

SDIS du Lot : Un contrôle des points d'eau incendie (PEI) aura lieu le 20 juin à 14h30. La présence d'un élu et d'un technicien en charge du réseau d'eau est conseillée.

Concours villages étoilés : Dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public, la commune a participé au concours «Villages étoilés» (édition 2017) organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). Suite à cette initiative, la commune a obtenu 3 étoiles, une remise collective des diplômes aura lieu prochainement. Cette labellisation est valable pendant 4 ans.

Le conseil municipal a décidé de commander 3 panneaux «Village étoilé». Ils seront installés aux 3 entrées du village : route de Cahors, route de Concots et route de Lalbenque.

Le coût des panneaux à la charge de la commune est de 80 € H.T l'unité + 2 brides de fixation par plaque au prix de 3.80 € H.T l'unité. Les étoiles sont offertes pour la première fois.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité des plaques pouvant recevoir des étoiles jaunes réfléchissantes.

Travaux voiries :

Michel Deilhes a commencé le rebouchage des nids de poule. Une autre phase est prévue prochainement.

Voiries communales et communautaires : les travaux de préparation ont débuté et le goudronnage est en cours.

Lot Numérique : Raccordement au haut débit : Lot Numérique a engagé des opérations de « montée en débit » qui vont améliorer l'accès à l'ADSL. Sur la commune, la mise en service est prévue la semaine 32 (1^{ère} semaine d'Août).

Le Très Haut débit - Fibre optique - : Le déploiement de la fibre optique va permettre de fournir un accès au très haut débit à l'ensemble des foyers lotois sur la période 2018-2022

A Cremps : les travaux ont débuté en 2 phases : Esclauzels – Cremps et Cremps - Lalbenque : travaux en cours. Lot Numérique prévoit une mise en service prévisionnelle en 2021.

Concours photos, j'aime mon village : Jocelyne Cournède, responsable du fleurissement sur la commune propose de modifier la formule concours maisons fleuries en concours photos : Réaliser une photographie originale ou insolite, 2 thématiques au choix : La nature et le patrimoine dans l'ombre ou la lumière. Un flyer expliquant le déroulement de cette opération sera distribué dans toutes les boites aux lettres

Travaux cuisine Salle polyvalente : Michel Deilhes posera la faïence de la cuisine de la salle polyvalente dans le courant de la 2^{ème} quinzaine de Juin.

Terrain de pétanque : Les travaux d'aménagement du terrain de pétanque doivent avoir lieu prochainement.

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 26 juin 2018

Présents : Mmes Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Mrs Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Absent non excusé : Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation.

Loyer révisable au 1er juillet 2018. Logement de Mme Rouzée. (Locataire à l'ancienne école)

Le loyer passe de 351,31 € à 355,00 € soit 1,05 % d'augmentation.

Encaissement chèques indemnités de maire.

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 2^{ème} trimestre 2018 cela représente la somme de 853,78€. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Approbation du projet de renouvellement de l'éclairage public.

Ce projet est réalisé sous la maîtrise de Territoire d'Energie Lot (anciennement FDEL). Le nouveau devis reçu tient compte des luminaires choisis par le conseil municipal. Le montant s'élève à 6 463,39 € HT ; Territoire d'Energie Lot prendra 70% de la somme à sa charge. Pour la commune la dépense s'élèvera à 1 939,02€ (la TVA ne pouvant être récupérée). Une subvention du PARC peut être espérée.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

Etude du service d'accompagnatrice de bus.

Lors de sa séance du 22 mai 2017 le conseil municipal avait décidé de ne pas financer ce service estimant son coût trop élevé malgré la subvention du département qui aurait pris 50% de la dépense à sa charge.

A la rentrée scolaire 2018 – 2019, il est prévu que 19 enfants de la commune utilisent le car de ramassage scolaire.

Le département ne participera plus au financement de cet accompagnement.

Le conseil municipal maintient sa position pour l'année scolaire à venir, à savoir refus de prendre en charge cette dépense initialement payée par le département.

Pour rappel, suite à la loi NOTRe la compétence transport scolaire est assurée par la Région.

Lors de l'inauguration de la Maison de la Région à Cahors, le 28 juin, Carole Delga a confirmé le maintien de la gratuité du transport scolaire dans le Lot.

Informations et questions diverses.

Cour de l'Ecole. Cet espace est un lieu privé, à l'usage exclusif des locataires des appartements. Ces derniers ont rencontré Mme le Maire et ont souhaité que lors de la fête du village, les joueurs de pétanque ne viennent pas envahir la cour. Le nécessaire sera fait ; le comité des fêtes sera avisé de la demande. Le portail d'entrée qui ne ferme plus sera remplacé (Dépense prévue : 245€).

D'autres travaux seront mis en œuvre afin que la cour soit correctement close :

- Restauration du portail qui donne sur le parking de la salle des fêtes.
- Restauration du portail qui donne sur la salle intergénérationnelle.
- Fixation d'un grillage sur le muret (coût de l'achat du grillage : 163,50€)

Voirie. Les travaux prévus pour cette saison estivale avancent correctement.

PLUI. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Un registre est à la disposition des habitants de la Commune en mairie. Toute personne souhaitant faire une demande particulière devra se déplacer et inscrire par écrit son souhait (Desir de voir un terrain placé en zone constructible par exemple).

SDIS. Le SDIS a procédé à un contrôle des bouches à incendie. Le rapport édité à l'issue de cette visite mérite quelques informations complémentaires. Claude CONQUET va prendre contact.

Etat Civil – du 1^{er} au 31 juillet 2018

Mariage

Huguette PENCHENAT et Bernard AYLON le samedi 16 juin, domiciliés à Biargues

Lucie HATTERLEY et François ATTIA, le samedi 7 juillet à la Mairie suivi de la cérémonie religieuse à l'Eglise de Cremps.

Corinne ROYER et Claude GALL, le samedi 28 juillet, domiciliés à Blancar.

Décès

Denise Conquet, née Miquel, le 15 mai 1925, décédée à Ligugé (Vienne) le 2 mars 2018, à l'âge de 83 ans, inhumée à Cremps le 6 mars.

La vie du village

Vœux 2018

Dimanche 21 janvier, la maire Nathalie Ricard a abordé plusieurs thèmes le jour de la présentation des vœux municipaux. Elle a évoqué l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme Intercommunal) en substitution des documents d'urbanisme existants suite au transfert de compétences à la CCPLL ; la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020 compensée et réactualisée tous les ans avec crainte, pense-t-elle, qu'elle soit remplacée par un autre impôt. Les travaux pour la montée en haut débit sur Cremps ont pris un peu de retard mais devraient être finalisés avant l'été.

Au rang des projets communaux 2018, après l'extinction de l'éclairage public (pour lequel la commune attend le résultat au concours de village étoilé), elle poursuit l'engagement sur les économies d'énergie en commençant par le remplacement des fenêtres et portes fenêtres de la mairie et le changement des lampadaires et ampoules par des LED pour l'éclairage public. La commune va faire installer une pompe à chaleur pour améliorer le chauffage de la salle des fêtes. Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, la Région, le Département, le PARC et la CCPLL. Le dossier pour la construction des garages pour les locataires de l'ancienne école sera étudié courant 2018.



L'entretien des routes, des chemins et du petit patrimoine fera partie des actions menées au cours de l'année, avec proposition d'une journée citoyenne. La maire rappelle que le recensement est en cours mené par les agents recenseurs Serge Lacaze et Arnaud Tailfer. Elle remercie Evelyne Conquet pour son bénévolat en tant que coordinatrice.

Nathalie Ricard a remercié les adjoints et les conseillers municipaux pour leur soutien au quotidien, sans oublier le personnel communal ainsi que les associations pour leurs activités et a invité les personnes présentes à partager un moment de convivialité autour d'un succulent repas.

Endurance Equestre

Samedi 24 février, l'association les 2 jours du Quercy organisait un stage de chronométreurs et juges d'endurance équestre. Une douzaine de personnes venues de d'Occitanie/Midi-Pyrénées était présente à ce stage. Dimanche 25 février, et malgré un hiver excessivement pluvieux, (les cavaliers n'ayant pu entraîner leurs chevaux comme ils le souhaitaient) 120 cavaliers et chevaux prenaient le départ des boucles de 20, 40, 60 et 80 km sur les chemins balisés de Cremps, Aujols, Lalbenque, Escamps. Cette manifestation maintenant incontournable à Cremps, était organisée par Les 2 jours du Quercy (Jean-Marie Laudat, et le Comité d'Animations et des Fêtes de Cremps et toute son équipe).



(Les lauréats entourés de Cathy Marlas, Conseillère Départementale)

Des Vétérinaires et élèves de 4^{ème} année et leurs secrétaires, des chronométreurs, des signaleurs, des cibistes et des motards venus de Montcuq, et une quarantaine de bénévoles ont contribué au succès de cette journée.

Cette endurance sert de qualification pour les épreuves nationales. Nous avons 11 catégories qui se répartissent ainsi : Amateur 80km, 60km, 40km, 30km, 20km à vitesse limitée en 12 et 15km/h et Amateur Grand Prix 80 km à vitesse libre (minimum 12km/h). Les catégories Club 20km, 30km, 40km et 60km à vitesse limitée entre 12 et 15km/h.



Merci à tous les propriétaires de terrains de Cremps qui mettent à notre disposition des 'parkings' pour accueillir les véhicules des cavaliers (voitures et vans). Une belle remise des prix a clôturé cette magnifique journée ensoleillée.

Rendez-vous en février 2019 pour de nouvelles compétitions.

(Photo Aurélien Pradié, député du Lot en compagnie de Sébastien Nodari, Conseiller Municipal à Lalbenque et Conseiller Communautaire)

Concours de belote

Samedi 17 mars, le Comité d'Animations et des Fêtes de Cremps a organisé un concours de belote dans la salle des fêtes de la commune. Ce fut une réussite ; de nombreuses équipes ont répondu à l'appel du président, Didier Levade, et de son équipe de bénévoles. C'est donc dans une ambiance détendue, conviviale et amicale que tous se sont affrontés dans ce concours. Le principal était de participer et de côtoyer d'autres joueurs dont certains étaient des passionnés. Une soupe au fromage a clôturé cette soirée. Rendez-vous l'année prochaine.

Soirée Cassoulet

Dans la continuité des manifestations, le Président du Comité d'Animations et des Fêtes de Cremps s'est montré satisfait de la soirée dansante (repas cassoulet) organisée le 14 avril 2018.

La salle des fêtes était comble, l'orchestre de Thierry Bonnefous a animé le repas et la soirée sans interruption.

Ambiance assurée jusque très tard dans la nuit, la piste de danse n'a pas désempli de la soirée. Rendez-vous à l'Automne ; le Président, Didier Levade.

Une cérémonie du 8-Mai très suivie

Mardi 8 mai, la population a répondu à l'invitation de la municipalité à venir commémorer la victoire de 1945. En présence des anciens combattants (dont Michel Armand porte-drapeau de cette cérémonie), des enfants, des élus et des habitants. Le maire a prononcé un discours en précisant que « le 8 mai 1945, c'est la fin de la peur, l'avènement de l'espoir, la victoire. Cette victoire est le fruit de l'effort, du courage, du sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais désespéré ».



Puis Mme le Maire a lu l'Ordre du jour n° 9 du Général d'Armée de Lattre de Tassigny Commandant la 1^{ère} Armée Française.

Plusieurs messages ont été lus par :

- Lison Carrière : message de L'union Française des Associations des Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)
- Michel Marot, adjoint au Maire : message de la secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées
- Jean Housard, ancien combattant : message de l'Union Nationale des Combattants
- Lecture des noms des morts pour la France a été faite par Benjamin Hatterley

Les enfants ont déposé une composition florale sur la stèle du monument aux morts. Sonnerie aux morts, minute de silence et la Marseillaise ont clos la cérémonie.

C'est autour du verre de l'amitié, offert par la municipalité, que s'est achevée la cérémonie.



Randonnée gourmande de l'APE de Lalbenque

En ce 8 mai, la commune de Cremps a eu le plaisir d'accueillir l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Lalbenque qui organisait une randonnée gourmande entre Escamps et Cremps. Départ d'Escamps au petit matin, puis pause repas à la salle des fêtes du village. Reprise de la randonnée en début d'après-midi avec une pause goûter au milieu des bois avant de rejoindre le point de départ à Escamps.

La municipalité remercie les enfants et les parents qui se sont associés à la commémoration du 8 mai.

Vide-greniers réussi

Samedi 16 juin, le soleil était au rendez-vous pour le vide-greniers qui s'est tenu sur la place du village de 16h à 23h.

Une quarantaine d'exposants étaient présents pour la seconde édition de ce vide-greniers semi-nocturne. Les flâneurs déambulaient et allaient se restaurer au bar tout en écoutant l'orchestre qui a animé la soirée. Un manège pour enfants et un stand de glaces étaient également présents.

Le Comité d'Animations et des Fêtes de Cremps remercie les Crempsois d'avoir contribué à la réussite de cette belle soirée. Rendez-vous l'an prochain.



1^{ère} exposition à la salle intergénérationnelle



(Photo Monique Couyba présente ses œuvres)

En parallèle au vide-greniers, 7 exposants ont présenté leurs remarquables ouvrages au public venu nombreux (photos, dessins, aquarelles, icônes, acryliques et travaux manuels) ainsi qu'un panel d'histoires des moulins de Cremps et du Lot.

Félicitations et remerciements à tous les participants.

Concours villes et villages étoilés : remise des diplômes le 29 juin



La Commune de Cremps a obtenu : 3 étoiles



19 communes du Parc sont lauréates de la dernière édition du concours Villes et villages étoilés : pour 7 d'entre elles, en renouvellement de leurs étoiles et pour les 12 autres, il s'agit d'une première labellisation.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) vient de labelliser 12 nouvelles communes du Parc « Villes et Villages Etoilés » : Cabrerets, Belmont-Sainte-Foi, Cremps, Puyjourdes, Le Bastit, Aujols, Larnagol, Lalbenque, Calès, Calvignac, Cénevières, et Sénailac-Lauzès.

La commune de Cremps, grâce à la notation obtenue, remporte cette année 3 étoiles au concours Villes et Villages étoilés édition 2017.

Le label est attribué à l'issue d'un concours national pour une durée de quatre ans (au terme de la période, il faudra concourir à nouveau pour conserver ce label) et varie de une à cinq étoiles. Il récompense les communes cherchant à améliorer la qualité de leur environnement nocturne.

Des panneaux standardisés seront posés aux entrées du village.

Le Parc et l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) ont organisé une cérémonie de remise collective de diplômes le vendredi 29 juin à la salle du Foyer rural de Cabrerets en présence de la Présidente du Parc et du représentant local de l'ANPCEN.

Ce temps collectif a été l'occasion de valoriser l'engagement des communes.

Avec 32 communes labellisées sur le territoire, le Parc confirme son engagement dans la lutte contre la pollution lumineuse : le « triangle noir du Quercy » est l'un des ciels nocturnes les mieux préservés en France métropolitaine.

Championnat de France Inter Races de chiens de troupeaux

L'association Canine du Lot organise à CREMPS les 1 et 2 Septembre 2018 le championnat de France inter races de chiens de troupeaux chez Monsieur Jérôme Pouzergues.

Durant ces deux journées les 16 meilleurs chiens de France effectueront des parcours tout en menant un troupeau d'une quarantaine de brebis, la difficulté sera d'autant plus importante que les chiens ne connaissent pas ces brebis et inversement.

Durant l'année précédente les chiens et leur maître ont parcouru toute la France pour participer à des concours sélectifs afin d'obtenir des points et la sélection à ce championnat de France.

C'est dans un site magnifique au milieu de la nature qu'ils auront la chance d'effectuer ces parcours parfois très compliqués : passer entre des barrières, séparer le troupeau pour trier des brebis, rentrer le troupeau dans une benne, les enfermer dans un petit parc, le maître part en quad et le chien doit garder le troupeau pour ensuite le ramener seul sur une longue distance....etc.

Durant ces deux jours un spectacle magnifique est garanti.

L'entrée est gratuite et toute la journée différentes animations seront proposées : démonstration de recherche de truffes avec chien et

cochon, tonte des moutons (le dimanche), promenades en calèche, âne et cheval, plusieurs stands de produits locaux seront installés et bien sûr grillades et buvette tout au long de ces deux jours.

En même temps, sur un terrain annexe se déroulera le championnat du Lot de chevaux de trait, modèle et allure.

Le samedi soir, à la salle des fêtes de Cremps sera organisé un repas de gala avec des produits locaux : assiette quercynoise, gigot et flageolets, salade et cabécou, pastis, apéritif, vin et café, le tout est proposé à 20€.

Tout ceci est possible grâce à l'accord et l'aide de Madame Le Maire de Cremps, de la Communauté de Communes et bien d'autres sponsors que nous citerons sur le catalogue du Championnat et bien sûr de l'éleveur Jérôme Pouzergues qui prête le terrain et les brebis (ainsi que les éleveurs Mrs Frayssinet Olivier et Fraysse Damien qui prêtent aussi des brebis) que nous remercions.

Renseignements : Julien Gomez, président de la canine du Lot, téléphone, 05 65 35 12 00



La pluviométrie de la commune des 6 premiers mois

Depuis plusieurs années Fernand-Jacques Dreuille (Cabazac), retraité, relève méticuleusement les quantités de précipitations à Cremps.

- **Cabazac** : Janvier : 116 mm ; Février : 31 mm ; Mars : 87 mm ; Avril : 48 mm ; Mai : 92 mm ; Juin : 61 mm soit 435 mm.

- **Biargues** : Janvier : 148 mm ; Février : 55 mm ; Mars : 100 mm ; Avril : 42 mm ; Mai : 75 mm ; Juin : 91 mm soit 511 mm.

- **Mas de Vinel** : Janvier : 133,50 mm ; Février : 63 mm ; Mars : 98 mm ; Avril : 53 mm ; Mai : 91 mm ; Juin : 74,50 mm soit 513 mm

En comparaison les 6 premiers mois de 2017 : Mas de Vinel (557,50 mm), Biargues (497 mm), Cabazac (434 mm).

Divagation des chiens

Mme le Maire et le Conseil Municipal rappellent que la **divagation des chiens sur la commune est interdite**.

Rappel :

- Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.
- Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé. Les chiens courants portant la marque de leur maître sont seuls exceptés de cette prescription.
- Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.
- Les propriétaires fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.
- Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.
- Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire, ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal, s'acquitter auprès du Syndicat Intercommunal de Protection Animale à Cahors les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans la commune.
- En ce qui concerne l'accès aux lieux publics, locaux ouverts au public et aux transports en commun les chiens de 1^{ère} catégorie et de 2^{ème} catégorie doivent obligatoirement être tenus en laisse avec muselière.

Toute personne se trouvant devant un animal errant ou susceptible d'être dangereux ne doit en aucun cas essayer de le capturer. En telle circonstance, ainsi que pour toute information ou réclamation contacter dans les plus brefs délais le représentant de la Commission SIPA de la commune de Cremps : Titulaire Jérôme Pouzergues au 06 01 36 03 02 ou sa suppléante Cathy Lacaze au 06 51 55 75 91.

"1000 mains à la pâte"

La 4^{ème} édition se prépare : elle aura lieu le samedi 6 octobre 2018

Le premier samedi d'octobre, l'association "1000 mains à la pâte" organise depuis 3 ans une grande journée de restauration (construction de murets, débroussaillage, petit patrimoine...) du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sur les 37 km de traversée du territoire de la Communauté de Communes Lalbenque-Limogne. Déroulement de la journée : - 8h30 : café d'accueil, formation des équipes (salle des fêtes de Varaire) ; - 9h : répartition de participants sur les chantiers ; - 12h : repas tiré du sac, reprise des activités ; - 17h : regroupement de tous les participants (salle des fêtes de Varaire). Rens. auprès des Offices de Tourisme de Lalbenque et Limogne.

Pèlerinage à Cremps pour Fête de la Nativité de la Vierge Marie

Le samedi 8 septembre 2018 à 20h30 : La paroisse de Cremps se trouve sur la via Podiensis du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle célèbre par un pèlerinage annuel la fête de la Nativité de la Vierge Marie qui est sa fête votive, le 8 septembre. La soirée débute par la messe à 20 h 30 à l'église de Cremps, suivie de la procession aux flambeaux en direction de la statue de Notre-Dame de Lourdes, au lieu-dit La Capélèta. Cette statue a remplacé en

1913 une ancienne chapelle de bord de route, vouée à Notre-Dame de la Nativité, et démolie en 1840. On voit un exemple de ce genre de chapelle à Lugagnac (Notre-Dame des Sept Douleurs), magnifiquement restaurée.



Dans notre village, la priorité a été de reconstruire l'église qui était en piteux état ; elle a été plusieurs fois reconstruite au cours du temps, la paroisse elle-même étant mentionnée dès le XIIe siècle sous le vocable Nostra Dona de Cremps. Malgré ces changements, le pèlerinage avec sa procession a perduré. Ce pèlerinage est très ancien, il a traversé les siècles et attirait autrefois une foule de fidèles venus des villages voisins, accompagnés de leurs prêtres respectifs. C'est dans les années 1950 que des habitués des pèlerinages à Lourdes ont eu l'idée de la procession en soirée, à la lueur des flambeaux. Ce n'était pas nouveau dans notre diocèse, puisque le Père Antoine-Marie, capucin, avait expérimenté à Rocamadour cette façon de prier avant de l'inaugurer à Lourdes en 1863. D'autre part, des auteurs célèbres ont écrit des chants spécialement pour le pèlerinage de Cremps, l'abbé Jules Cubaynes, Félibre de langue occitane, et Angèle Rible-Sembel, Maître ès Jeux Floraux de l'Académie des Belles-Lettres du Quercy.

De nos jours, le pèlerinage de Cremps est bien modeste, mais il reste très fervent. Il est à remarquer que l'époque actuelle encourage à la protection du patrimoine, et précisément cette manifestation religieuse est l'expression d'un patrimoine vivant que la communauté souhaite maintenir encore longtemps. *(Extrait d'un article paru sur le site internet du Diocèse de Cahors).*

urbanisme

Le marché du PLUi progresse

Huit entreprises et groupements ont postulé pour nous accompagner dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Après l'analyse de leur candidature, nous attribuerons le marché à l'une d'entre elles. Cela lancera concrètement les études avec dans un premier temps l'établissement du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. Les thématiques qui seront abordées sont multiples et permettront d'établir des données objectives du territoire sur : les paysages et l'environnement, l'agriculture, le tourisme, le contexte socio-économique, l'habitat, l'énergie, les transports, etc.

La concertation :

Tous les habitants de la communauté de communes sont invités à participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce projet doit se faire avec la participation de tous : élus, habitants, employés, responsables d'associations, agriculteurs ... Au cours de l'élaboration du diagnostic, des ateliers seront organisés avec les acteurs du territoire. Au moins une réunion publique de concertation se tiendra également d'ici un an pour présenter ce diagnostic.

Des registres de concertation sont accessibles dans toutes les mairies ainsi qu'à la Maison Communautaire pour accueillir vos requêtes concernant le PLUi.

Chaque remarque sera traitée et fera l'objet d'une réponse argumentée.

Très haut débit

Le raccordement à la fibre optique

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique, plus fin qu'un cheveu, qui a la propriété de guider la lumière. Le signal injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines de kilomètres, quasiment sans atténuation du signal. Son installation nécessite de remplacer la totalité du câble en cuivre actuel, jusqu'à la prise au domicile de l'abonné.

Le syndicat mixte Lot Numérique a concédé à l'opérateur Orange la création d'un réseau de fibre optique jusqu'aux habitations, durant la période 2018-2022.

En ce qui concerne la commune de CREMPS, la mise en service est prévue en 2021.

Les travaux qui ont commencé sur la commune pour la fibre optique sont de deux natures différentes.

Une partie est enterrée et l'autre passe en aérien comme les câbles téléphoniques actuels,

Cela nécessite le remplacement de certains poteaux téléphoniques.

En attendant la fibre

1. La montée en débit (ADSL amélioré)

Aujourd'hui, des zones d'ombres (peu ou mal desservies par l'ADSL) persistent. Cela, s'explique par la longueur de la ligne entre le central téléphonique et l'habitation. Le signal ADSL (technologie permettant d'accéder à Internet via la ligne téléphonique) s'atténue avec la distance. Au-delà de 7 km environ, l'échange de données n'est plus possible.

La montée en débit consiste à réaménager une partie du réseau en cuivre actuel pour rapprocher le central téléphonique des habitations et améliorer en conséquence les débits.

En effet, l'ADSL est diffusé depuis un central téléphonique, puis redistribué plus localement par un sous-répartiteur. Le principe de la montée en débit est donc de créer un central relié en fibre optique au niveau du sous-répartiteur. Le nouveau sous-répartiteur installé à la mairie de CREMPS (armoire couleur ivoire contre le mur de la mairie) permet ainsi de diffuser un haut débit de qualité :

- l'ADSL permet d'atteindre un débit jusqu'à 8 Mbit/s (situation actuelle).
- l'ADSL 2+ permet d'atteindre un débit théorique maximum de 20 Mbit/s (situation future).

En raison d'un retard important dans les travaux, la mise en service de la montée en débit ADSL sur la commune de CREMPS est prévue pour le mois d'Octobre 2018.



Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne



Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 18 janvier 2018

- Tourisme : Validation des statuts de l'office de tourisme intercommunal Par délibération en date du 18 mai 2017 le conseil communautaire a validé le principe d'exercer la compétence « gestion d'un office de tourisme » sous forme d'un EPIC au 1er janvier 2018. Monsieur le Président indique qu'il convient désormais de mettre en place cet EPIC
- Bâtiment – salle culturelle de Cénevières : validation de l'avant-projet et autorisation de dépôt de permis de construire, modification du plan de financement : Au vu de la note descriptive du projet établie par le maître d'œuvre les travaux sont estimés à 200 000 € HT sur la 1ère tranche et 70 000 € HT pour la 2ème tranche (local de rangement, terrassement et assainissement).
- Bâtiment – équipement sportif de Limogne : validation de l'avant-projet et autorisation de dépôt de permis de construire, modification du plan de financement : Au vu de la note descriptive du projet établie par le maître d'œuvre les travaux sont estimés à 268 500 € HT sur la 1ère tranche et 120 000 € HT pour la 2ème tranche (vestiaires).
- Bâtiment – adhésion au groupement de commande électricité avec l'UGAP La Communauté de Communes est bénéficiaire du dispositif d'achat groupé d'électricité avec l'UGAP jusqu'au 31 décembre 2018.
- Tourisme – modification du plan de financement du projet de création de 2 haltes sur le GR65 : Suite aux décisions des financeurs (prise en charge uniquement des travaux soit une enveloppe de 39 900 € HT) et à l'avant-projet du maître d'œuvre, il convient de modifier le plan de financement du projet comme suit : Estimation du projet modifié : 65 658.21 € HT.
- Tourisme – approbation du projet de création d'une maison de la truffe et du territoire et du plan de financement Ce projet est estimé à 1 065 000 € HT. Après avoir délibéré, le conseil communautaire à 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS décide d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financeurs.
- Tourisme – approbation du projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural et du plan de financement Ce projet est estimé à 2 444 400 € TTC soit 2 037 000 € HT. Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à 32 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financeurs.
- Bâtiments – approbation du projet d'aménagement d'une salle culturelle à Esclauzels et du plan de financement : le coût est estimé à 247 764 € HT
- Bâtiments – validation des conditions de résiliation du bail de la MARPA DE Montdoumerc avec LOT HABITAT
- Bâtiments : validation du projet de plan stratégique de transition énergétique

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 8 février 2018

- Urbanisme : Remise à jour du cahier des charges du PLUi : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2017 portant validation du cahier des charges. Il indique que cette délibération doit être annulée afin de lancer plus sereinement le marché public d'élaboration du PLUi, le cahier des charges a été complété et détaillé. Le délai d'élaboration a été allongé pour mieux correspondre à la réalité. Les attentes pour le diagnostic sont plus poussées notamment sur le volet paysager. La prise en compte de l'énergie a également été intégrée au document. Monsieur le Président donne lecture du projet de cahier des charges.

Quelques précisions complémentaires sont sollicitées par la commune de Limogne-en-Quercy. Par la suite, Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider également les critères de sélection des offres. Le conseil,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : 1°) d'approuver le projet de cahier des charges du PLU de la CCPLL tel que présenté par Monsieur le Président et modifié, 2°) de conférer à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour lancer la procédure d'appel d'offres de l'élaboration du PLU de la CCPLL, 3°) de valider les critères de sélection des offres suivants : • 40% prix • 60% technique o Sous-critères de la note technique: o 20% calendrier et tenue des délais o 20% compétences proposées et composition équipe o 30% animation des ateliers o 30% méthodologie employée 4°) d'annuler la délibération DC/2017/072 du 3 octobre 2017.

- Culture : Convention de partenariat « Festival itinérant 7ème ciel »

- Bâtiment – équipement sportif couvert de Flaujac-Poujols de Limogne : attribution du lot électricité à l'entreprise Allez et Cie.

- Motion sur la révision de la carte des zones défavorisées.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 8 mars 2018

- Compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Risques d'Inondations :

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne est concernée par 4 bassins versants :

- Lot Médian: Monsieur le Président propose de poursuivre le travail de concertation avec le Syndicat Rance Célé;
- Lot entre Thèze et Célé: Monsieur le Président propose de co-signer le courrier à destination du Syndicat mixte de l'entente Lot sollicitant le lancement d'une étude
- La Bonnette: Monsieur le Président propose de signer la convention avec la Communauté de Communes Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- Le Lemboulas : Monsieur le Président propose de maintenir la négociation avec le syndicat selon les 3 hypothèses envisageables:

- Assumer la compétence en s'appuyant sur les compétences de nos partenaires. Dans ce scénario l'Agence de l'Eau ne financera aucune action; - Négocier une convention de délégation de compétence avec le syndicat, cette solution ne peut être que transitoire, la délégation de compétence n'étant plus possible après le 31/12/2019;

- Transférer la compétence dès à présent, en sécurisant la gouvernance en instaurant par exemple une minorité de blocage. Après débat le conseil communautaire décide d'approuver les propositions de Monsieur le Président à 30 voix « pour » et 1 « abstention ».

- Urbanisme : modification du PLU de Beauregard : Recenser les bâtiments en zones A et N du PLU qui pourraient être autorisés à changer de destination ; - Permettre l'extension d'habitations existantes et les annexes en zones A et N. Pour information une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés a été lancée, les offres reçues sont les suivantes : Oc'teha pour 6270 € et Philippe Millasseau "Architecte dplg et urbaniste opqu" pour 6608,40 €.

- Elaboration du PLU de Concots : Au regard de l'avis du conseil municipal, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition d'avenant du bureau d'étude et de ne pas achever l'élaboration du PLU de Concots.

- Bâtiments : validation de la convention de location à l'association de gestion des MARPA

- Tourisme : projet de réalisation de la voie verte de la vallée du Lot : validation de création d'un syndicat mixte : La communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne est concernée sur la partie amont de la voie verte pour les communes de St-Martin-Labouval et Cénevières (4.3 km soit 5.9% du linéaire de voie). 14 voix POUR ; 13 voix CONTRE ; 4 ABSTENTIONS

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 17 avril 2018

Budget : attribution des subventions 2018

- Attribution de fonds de concours 2018 : dont Commune de Cremps : menuiseries rez-de-chaussée de la mairie

Coût du projet : 10 433 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 3 651.55€.

- BUDGET PRINCIPAL : examen et approbation du compte administratif 2017 et examen et approbation du compte de gestion 2017.

- Affectation du résultat de 2017 : Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit : une part de l'excédent de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 726 310.40 € au c/DI 1068 et le solde est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 623 705.64 au c/RF 002.

- Vote des taux des 4 taxes directes locales 2018 : Conformément à l'avis favorable du bureau communautaire, Monsieur le Président propose de maintenir les taux des quatre taxes directes locales de 2017 pour l'exercice 2018. Sur cette base, les taux 2018 pourront s'établir ainsi : Taxe d'habitation 6.78%, Taxe foncière bâti : 6.00%, Taxe foncière non bâti : 60.25%, Taux CFE : 12.13%

- Examen et vote du budget primitif 2018 : Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes a dû prendre en charge des compétences conformément aux différentes réformes territoriales et aux décisions de l'assemblée. Il indique que le projet de Budget Primitif 2018 a été établi selon les orientations suivantes : - Fiscalité constante : taux fiscalité directe 2017 reconduits - DGF constante - Masse salariale : 6 mois salaire chargé d'un directeur - Contribution au SDIS 2018 : +0.9% = 266 370.91 € (262 924.68€ en 2017) - Fonds de concours aux communes 2018 : inscription d'une enveloppe de 100 000 € - Projets d'investissement inscrits sont les projets validés par le conseil communautaire dans l'attente des plans de financement définitifs - Petit patrimoine communal : prévision d'une enveloppe de 15 000 € de fonds de concours.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : - pour la section de fonctionnement : 3 746 115.21 € - pour la section d'investissement : 2 890 567.68 € Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et délibéré, décide, à 32 voix POUR et 1 ABSTENTION, d'adopter le budget primitif 2018 et les orientations budgétaires présentés ci-dessus.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 24 mai 2018

- Présentation du RGPD et adhésion au Centre de Gestion du Lot : coût du forfait annuel : 615 € + 500 € de mise en place.

- Organisation et adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion du Lot : coût du service 250 € le diagnostic et 50 €/heure d'archivage après validation de la convention.

- Tourisme : Création de 2 haltes sur le GR 65 : attribution des marchés de travaux : Banide : 17 528.80 € HT ; MFC pour 18 650.00 € HT ; Soprem : 8 397.00 € HT.

- Tourisme : projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural à Bach : Coût du projet : 2 204 000 € HT en 3 phases. Pour la Phase 0 un maître d'œuvre doit être désigné afin d'établir un avant-projet. Toute la réalisation du projet est soumise à la condition que le propriétaire du terrain soit le maître d'ouvrage. Actuellement la commune de Bach est propriétaire.

- Examen et attribution de demande de subventions

- Examen et attribution de fonds de concours : Pour la commune de Cremps : rénovation énergétique de la salle des fêtes : coût du projet : 33 270.25 € HT – fonds accordé : 6 654.05 €.

Honneur aux soldats de la Première Guerre Mondiale

Le dimanche 11 novembre 2018 nous commémorerons le centenaire de l'Armistice de la Guerre 1914-1918.

A cette occasion, la municipalité de Cremps a souhaité rendre hommage aux hommes de notre commune mobilisés durant ce terrible conflit. Une exposition nous rappellera les noms de ces courageux soldats, nos grands-parents, alliés ou voisins, qui ont combattu pour sauver la France de l'invasion allemande.

Après plusieurs mois de recherches en Archives pour trouver les fiches matricules des hommes nés à Cremps ou domiciliés dans cette commune suite à un mariage, nous avons pu recenser **117** soldats mobilisés. Ils sont nés entre 1867 et 1900, soit deux générations d'hommes ; parfois le père de famille et ses fils en âge de combattre sont mobilisés en même temps.

Parmi ces soldats, **14** sont « Morts pour la France », dont plusieurs ont disparu sur le champ de bataille, leur décès a dû être établi par Jugement du Tribunal de Cahors dans les mois ou les années qui ont suivi leur disparition ; ceux qui ont été identifiés reposent dans des nécropoles nationales, loin de leur village natal.

La vie du village a été durablement bouleversée par ces événements. Les femmes ont dû assurer la survie de leur famille en continuant courageusement leur dur travail d'agricultrice. Les premiers décès de soldats, annoncés en mairie, ont amené leur lot de souffrances et de désolations, meurtrissant parents, veuves et orphelins, et touchant toute la communauté, particulièrement solidaire de ces familles en deuil. Ceux qui étaient sans nouvelles de leurs proches tremblaient chaque jour d'apprendre un terrible malheur.

A la fin de la guerre, les hommes de retour du front avaient changé. Ils avaient vécu des horreurs, vu mourir au combat leurs camarades. La plupart ont été blessés, parfois grièvement, certains étaient invalides.

Toute la population a été marquée par ces épreuves. Des familles étaient brisées ; d'autres se sont recomposées, il fallait bien reprendre le cours de la vie. L'ensemble de la vie sociale et professionnelle a connu des changements, entraînant dès lors la disparition de certaines professions trop précaires et l'exode de jeunes en âge de travailler.

Pour toutes ces raisons, nous avons à cœur de découvrir et de faire connaître ces vaillants soldats de notre village. Les anciennes familles seront heureuses de faire mémoire de leurs ancêtres, les nouveaux arrivants pourront connaître les personnes qui les ont précédés au sein de leurs habitations ou sur les lieux de leur domicile. Ce travail de mémoire nous concerne tous, de près ou de loin.

Afin d'enrichir notre exposition, les enfants des écoles peuvent préparer un exposé sur la Première Guerre Mondiale, s'ils le souhaitent, ou autre activité liée à cette commémoration ; toutes les familles originaires de Cremps sont sollicitées pour prêter des photographies des soldats de leurs familles ou divers documents : à transmettre à Anne-Marie Roques ou à la mairie. Les documents seront reproduits pour être exposés et les originaux rendus précieusement à leurs propriétaires. Si vous avez à la maison un portrait grand format de vos grands-parents, nous pouvons passer chez vous le photographe. Ainsi, l'exposition sera-t-elle mieux illustrée. Merci de votre collaboration.

Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à participer à la commémoration du 11 novembre qui aura lieu le dimanche 11 novembre 2018.

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 mettant fin à la 1^{ère} guerre mondiale.

- A 11 h Rassemblement devant le monument aux morts : Lectures des différents messages

- Dépôt de gerbe ; - Sonnerie aux morts suivie de la Marseillaise ; Présentation de l'exposition.

Un vin d'honneur clôturera cette commémoration.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|
| I | R | A | C | C | O | M | P | A | G | N | E |
| II | E | | A | R | U | A | | Z | O | O | M |
| III | C | A | D | U | R | C | I | E | N | N | E |
| IV | U | N | A | | S | H | C | E | F | | R |
| V | P | A | V | E | | I | | N | A | N | I |
| VI | E | | E | L | A | N | S | | L | O | L |
| VII | R | E | R | | C | I | | T | O | U | L |
| VIII | A | T | I | S | | S | F | | N | E | O |
| IX | B | I | Q | U | O | T | I | D | I | E | N |
| X | L | O | U | | B | E | A | T | E | | N |
| XI | E | B | E | N | I | S | T | E | R | I | E |

Solution du problème N° 33

Problème N° 34

Horizontalement. I. Du sud.– II. Ne resteront pas longtemps mineurs.– III. Sirop. Lettre grecque.– IV. Dans le talc mais pas dans la farine. Monnaie ancienne.– V. Sèche la peau. Bouts de pied.– VI. Sans voix. Obtint. Parasite.– VII. Supprimera à l'envers. Dans tout rêve. Possessif.– VIII. Amas. Parfait.– IX. Dans. Note.– X. Sacs végétaux.– XI. Accomplissement.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|
| I | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | | | | |
| XI | | | | | | | | | | | |

Verticalement. 1. Qualifie certain muscle.– 2. Adoucisseur.– 3. Un dur. Dames des rues. Brefroulement.– 4. Pronom. Conjonction. Protecteur oculaire.– 5. Abréviation. Créature tibétaine. Adverbe.– 6. Préfixe. Offre un choix. Serrés.– 7. Langue. Etoile. Article.– 8. Vaisseau. Serviteur.– 9. Plante aromatique. Conjonction.– 10. Consonnes. Morceau numéroté.– 11. Universitaire.–